

AED, AP ET AESH : SURVEILLANCE ET GRÈVE DES EXAMENS, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Face à l'appel à la grève des examens contre la loi Blanquer et la catastrophe de ParcoursSup, le ministère panique et tente par tous les moyens de d'anticiper le remplacement des éventuel-les grévistes.

Dans l'Académie de Paris le rectorat a envoyé dans tous les lycées un ordre de mission aux Assistant-es d'éducation afin de leur faire surveiller les épreuves.

Voici quelques rappels :

EN TEMPS NORMAL

Pendant que se déroulent les examens nationaux il peut être demandé aux **AED et AP** de :

- préparer les salles
- surveiller les couloirs
- aider à des tâches de secrétariat

Les **AESH** sont missionné-es pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap qui passent les épreuves et ont droit à une aide humaine.

ET LA SURVEILLANCE DES ÉPREUVES ?

Cela ne relève normalement pas des missions des AED ou des AESH. La seule condition à ce que celui puisse se faire est qu'il y ait **un ordre de mission écrit** et que **cela se fasse sur les heures de travail mentionnées dans votre contrat**.

(Circulaire n° 2012-059 du 3-4-2012 relative au Baccalauréat)

⚠ Si on vous demande de travailler en plus de vos heures vous êtes en droit de refuser. Si vous acceptez vous devez être rémunéré en plus pour cela. Nous ne pouvons que vous déconseiller de faire ça, notamment en fin d'année, car **le paiement de ces heures supplémentaires relève ensuite du parcours du combattant.**

DROIT DE GRÈVE

Comme tout agent de l'éducation nationale vous avez **le droit de faire grève** et êtes couvert-es par les préavis de grève déposés par Sud éducation :

- vous pouvez alors être décompté-es d'1/30 de votre salaire par jour de grève (si vous faites grève un lundi et un jeudi et que vous ne travaillez pas le mardi et le mercredi, ces deux jours peuvent également vous être retirés, mais ce n'est pas automatiquement le cas).
- vous n'êtes pas tenu-es de prévenir à l'avance votre établissement, c'est au/à la chef-fe de service de vérifier qui est là et qui ne l'est pas le jour J.